

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2023

COMMUNE DE SEVREMONT  
Numéro interne de l'acte : D01.10.2023

Objet : D01.10.2023 - URBANISME - ACHAT DE TERRAINS POUR L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT " LES VIGNES 2 "

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages : 25

Date de convocation 12/10/2023
-----------------------------------

Date d'affichage 12/10/2023
--------------------------------

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..
---------

et publication du :

..../..
---------

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

**Etaient présents :**

Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. DESNOUHES Laurent, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

**Procuration(s) :**

Mme BERNARD Anita donne pouvoir à M. STEENO Nicolas, M. CORNUAU Albert donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Bernard, Mme DUBIN Nathalie donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme BERNARD Anita, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. PASQUEREAU Johann, M. ROY Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BITEAU Alexandra

Objet : D01.10.2023 - URBANISME - ACHAT DE TERRAINS POUR L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT " LES VIGNES 2 "

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du lotissement « les Vignes 2 » sur la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Il précise que ce projet nécessite l'acquisition :

- Des parcelles A 451 (8 230 m<sup>2</sup>), A 2034 (5 700 m<sup>2</sup>) et A 2050 (2 064 m<sup>2</sup>) appartenant aux Consorts Morin et exploitées par le GAEC La Tuilerie,
- Des parcelles A 453 (6 630 m<sup>2</sup>) et A 454 (385 m<sup>2</sup>) appartenant à Monsieur Philippe Peaud et exploitées par l'EARL Peaud.

Il indique qu'un accord a été trouvé selon les modalités suivantes :

- Acquisition des parcelles au prix de 10 € le m<sup>2</sup>,
- Versement d'une indemnité d'éviction de 1,5 € le m<sup>2</sup> à l'exploitant,
- Prise en charge des frais d'acte notarié par la collectivité.

Le service des domaines sollicité à cet effet a évalué le coût de l'acquisition de ces parcelles à 10 € le m<sup>2</sup> avec versement d'une indemnité d'éviction de 0,31 € le m<sup>2</sup>.

Au vu des pratiques antérieures appliquées sur la Commune, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles au prix de 10 € le m<sup>2</sup> avec versement d'une indemnité d'éviction d'1,5 € le m<sup>2</sup> et de l'autoriser à signer les actes notariés nécessaires chez Maître Tomljanovic.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Alexandra BITEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Maire, Jean-Louis ROY

